

- **Question 1**

J'aimerais tout d'abord vérifier si le montant indiqué à la section 4.5 du rapport annuel de gestion du MSSS 2018-2019 « somme globale annuelle reçue en application des ententes d'inscription » de 92 198 810 \$ est bien distinct des montants indiqués à l'annexe 5 du rapport annuel de gestion de la RAMQ 2018-2019 « Somme globale annuelle provenant des fabricants en application des ententes d'inscription » de 314,4 M\$ et 130,0 M\$.

Oui

Questions 2 à 4

- **2. Quelle est le nombre de médicaments faisant parti de la classe AHFS 10.00 Antinéoplasique ayant fait l'objet d'une entente d'inscription ainsi que les somme reçu en application des ententes d'inscription pour cette classe de médicaments et ce, pour les exercices financiers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019?**
- **3. Combien de médicaments ont été inscrit sur les liste des médicaments (RAMQ et établissements) sans qu'ils ne fassent l'objet d'une entente d'inscription pour les exercices financiers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019? Combien de ces médicaments sans entente faisaient partie de la classe AHFS 10.00 Antinéoplasique?**
- **4. Combien d'entente d'inscription ont été conclues après que l'INESSS ait recommandé un refus d'inscription par rapport au nombre total de refus d'inscription recommandé par l'INESSS, si possible encore une fois selon les exercices financiers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019?**

Pour les questions 2,3 et 4, nous n'avons pas de documents qui font état de ces données. La production de renseignements nécessiterait de procéder à des travaux d'analyse . Ainsi, puisqu'un organisme public n'a pas à créer un document pour satisfaire à une demande d'accès, nous vous référons à l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Question 6

- **J'aimerais prendre connaissance de tout document relatif à une ou des rencontres en lien avec l'impact budgétaire de l'application des ententes d'inscription de médicaments entre le ministre de la santé et les directeurs généraux des hôpitaux du Québec ou de leur directeurs des finances.**

Aucun document.